



1. Identification

Nom du produit	LOK 2242
Code du produit	RALOK224250ML; RALOK2422250ML; RALOK22424LT
Autres moyens d'identification	Freinage moyen filet. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Résines anaérobies et colles cyanoacrylates.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 2)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les poussières.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Diméthacrylate de polyglycol	Proprietary 25	65 - 85 %
Oléate de polyglycol	Proprietary 26	10 - 30 %
Saccharine	81-07-2	1 - 5 %
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1 - 5 %
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	1 - 5 %
Glycol de propylène	57-55-6	1 - 5 %
Cumène	98-82-8	0.1 - 1 %

Note: Les ingrédients Diméthacrylate de polyglycol (Proprietary 25) et Oléate de polyglycol (Proprietary 26) sont des secrets commerciaux de Henkel Corporation. Aucun numéro et de date d'enregistrement n'ont été fournis dans la FDS originale mentionnant ces secrets commerciaux. De plus, aucune toxicité aiguë n'a été fournie. La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR , sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂), extincteur d'incendie ABC.
Dangers spécifiques du produit	Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.

Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'abri du gel et des variations de température extrêmes.
Température de stockage	0 à 32 °C (32 à 89.6 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Silice amorphe fumée : 3000 mg/m ³ . Cumène : 900 ppm.				
Glycol de propylène	VEMP (8h)	Aérosol		10 mg/m ³	ON , US AIHA
			50 ppm	155 mg/m ³	ON
Silice amorphe fumée	VEMP (8h)	Poussière respirable		1.5 mg/m ³	BC
		Poussière respirable		3 mg/m ³	ACGIH , ON
		Poussière totale		4 mg/m ³	BC
		Poussière respirable		6 mg/m ³	RSST
		Poussière totale		10 mg/m ³	ACGIH , ON
Hydroperoxyde de cumène	VEMP (8h)		1 ppm		US AIHA

Cumène	VECD VEMP (8h)	75 ppm 25 ppm 50 ppm 50 ppm	246 mg/m ³	BC BC ACGIH , ON RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches appropriées et munies de filtres à particules de type P100.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Bleu	Limite d'inflammabilité	2.6 à 12.5%
Odeur	Légère odeur	Point d'éclair	>93.3°C (199.9°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	>149°C (300.2°F)	Densité relative	1.1 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.		N.Dis.

		Température de décomposition	
Tension de vapeur	<0.667kPa (5 mm Hg) @ 27°C (80.6°F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Diméthacrylate de polyglycol	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Oléate de polyglycol	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Glycol de propylène	Ingestion	18000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>20 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	20800 mg/kg	Lapin	DL50
	Hydroperoxyde de cumène	Ingestion	382 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	1.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	500 mg/kg	Rat	DL50
	Saccharine	Ingestion	17000 mg/kg	Souris	DL50
		Peau	4694 mg/kg	Lapin	DL50
	Silice amorphe fumée	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2.08 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Cumène	Ingestion	2260 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	39 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	10578 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				


Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) non dilué a provoqué une grave irritation oculaire et des lésions cornéennes chez les lapins (IUCLID). Le contact avec des solutions diluées à 10% est susceptible de provoquer une certaine douleur et une irritation. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) non dilué a provoqué une grave irritation de la peau et des dommages chez les lapins (IUCLID). Une solution diluée à 10% d'hydroperoxyde de cumène est irritante. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	Voie respiratoire	L'exposition prolongée ou excessive peut causer une irritation des voies respiratoires.
	Voie orale	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) est connu pour avoir un potentiel de sensibilisation de la peau chez l'humain (TONEX). Le secret commercial Diméthacrylate de polyglycol est considéré comme étant un sensibilisant cutané dans la FDS originale.
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Cumène 2B R CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.
	Cancérogénicité	Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	46500 mg/L; 96 h (CAS no 57-55-6)
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna	CE50	43500 mg/L; 48 h (CAS no 57-55-6)
	Plante aquatique - Algue, Selenastrum capricornutum	CE50	1900 mg/L; 96 h (CAS no 57-55-6)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	3.9 mg/L; 96 h (CAS no 80-15-9) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	18.8 mg/L; 48 h (CAS no 80-15-9) OECD 202
	Plante aquatique - Algue verte, Scenedesmus subspicatus	CE50	3.1 mg/L; 72 h (CAS no 80-15-9) OECD 201
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.		

Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit. Le glycol de propylène (CAS no 57-55-6) est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) n'est pas facilement biodégradable, 2% à 7% en 28 jours (OCDE 301B).
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit. Facteur de bioconcentration (FBC) <1 indiquant un faible potentiel de bioaccumulation (Glycol de propylène). Le propylène possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 5 et un Log K _{ow} de 1.77, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit. Le glycol de propylène (CAS no 57-55-6) se répartit dans l'atmosphère (3%), l'eau (48.8%), le sol (48.1%) et les sédiments (0.07%). Due à sa grande solubilité dans l'eau, une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) n'a pas de potentiel de bioaccumulation (valeur FBC de 9).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

	<p>Contenant</p> <p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Diméthacrylate de polyglycol	Proprietary 25		X		
Oléate de polyglycol	Proprietary 26		X		
Saccharine	81-07-2		X		
Silice amorphe fumée	112945-52-5		X		
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9		X		X
Glycol de propylène	57-55-6		X		
Cumène	98-82-8	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Diméthacrylate de polyglycol	Proprietary 25	X								
Oléate de polyglycol	Proprietary 26	X								
Saccharine	81-07-2	X	X	X						
Silice amorphe fumée	112945-52-5	X								
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	X	X	X		X				
Glycol de propylène	57-55-6	X				X				
Cumène	98-82-8	X	X	X		X	X			

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

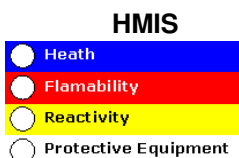
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list


Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Cumène	98-82-8	X	

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-01-11.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
Produit par  Une vision globale de la prévention!	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>